

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 MARS 2018

### **1. - Locations logements -**

Le conseil municipal accepte de louer l'ancien gîte de Mans à Mr SANIAL et Melle COTTI, pour un loyer mensuel de 280 €, et l'appartement situé à l'étage du logement « Les Jeannettes » au Bourg de ROCHE EN REGNIER à Mme PARDON pour un loyer mensuel de 310 € et une participation pour le chauffage au gaz de 120 € par mois.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les contrats de location des appartements vacants appartenant à la commune à l'occasion de demandes éventuelles de location.

### **2. - Vote des subventions -**

Le Conseil municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2018 :

➤ Pompiers de Saint-Pierre Duchamp	105,00 €
➤ADMR de RETOURNAC	273,00 €
➤Resto du Cœur	106,00 €

Et l'adhésion à la BDP Haute Loire pour une cotisation de 60 €

### **3. - Projet travaux du Conseil Départemental sur la commune -**

Le Conseil donne un avis défavorable pour les travaux anti-congères proposés par le Conseil Départemental au village de Poussac.

### **4. - Paiement de facture en investissement -**

Le conseil autorise le Maire à mandater une facture en investissement avant le vote du budget d'un montant de 461 €.